

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-07 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-07 CONCERNANT LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DE FAÇON À Y INTRODUIRE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ZONES H-325 ET H-326

#### AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-07

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 18 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2013-07 intitulé « Règlement numéro 2013-07 modifiant le règlement numéro 2013-00 tel qu'amendé concernant les plans d'aménagement d'ensemble de façon à y introduire des dispositions particulières applicables aux zones H-325 et H-326 ».

Ce projet de règlement s'applique à la zone P-124 (Secteur Chevaliers de Colomb).

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
P-124	Boulevard Saint-Laurent : 5860 et 5880 Boulevard Marie-Victorin : 5400 et lots 2 373 190, 2 373 823-002, 2 373 823-003, 2 373 823-004, 2 374 193, 2 374 203-001, 2 374 459-002, 2 374 459-006, 2 374 459-008, 2 374 601, 2 374 602-P, 2 374 602-001 et 3 191 225

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : [greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 24 janvier 2022, et ce jusqu'au 9 février 2022, 16 h 30.

#### OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet d'introduire des dispositions particulières applicables aux zones H-325 et H-326.

Les dispositions suivantes s'appliquent aux zones H-325 et H-326 :

Les objectifs et critères déterminés pour les zones H-325 et H-326 visent à assujettir ces zones à de nouvelles dispositions favorisant un développement résidentiel distinctif, convivial pour ses résidents et aussi pour l'ensemble des citoyens de la ville de Sainte-Catherine. Le caractère naturel et riverain du site est priorisé par la conservation de la canopée existante lorsque possible, et par des aménagements architecturaux et paysagers axés sur le développement durable et l'accessibilité universelle. Le tout en adéquation des orientations dictées par les politiques municipales en vigueur.

Les détails du projet de règlement ainsi que les étapes de son adoption sont disponibles sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au [www.ville.sainte-catherine.qc.ca](http://www.ville.sainte-catherine.qc.ca) dans la section « [projets et consultations – Secteur Chevaliers de Colomb](#) ».

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 24 janvier 2022



Me Pascale Tanguay, greffière